

Quelles nouvelles voies pour la concertation ?
De quelles manières envisager la concertation entre les différents acteurs dans l'élaboration de politique/s culturelle/s ?

De nouveaux enjeux dans la région genevoise
Projet de loi sur la culture

Intervention de Geneviève Arnold, Maire de Plan-les-Ouates, au nom des communes genevoises

Je tiens en premier lieu à adresser aux organisateurs mes remerciements pour ce moment de rencontre et de débats avec les différents protagonistes des arts et de la culture, et de permettre aux autorités de s'exprimer ici, ce que fais aujourd'hui au nom de l'ACG.

Avant de répondre aux questions formulées, je souhaite faire, en introduction à mon temps de parole, un bilan des actions effectuées au cours des derniers mois, voire des 2 années passées.

Le thème proposé cette année parle évidemment aux communes genevoises, directement impliquées dans la vie culturelle. Relevons bien sûr une certaine individualisation des communes dans leurs actions.

Chacune des communes définit, ou pas, une politique culturelle. J'ai la chance dans ma commune, comme à Lancy ou à Meyrin notamment, de disposer d'un service culturel, d'avoir pu affirmer une politique culturelle, se concrétisant non seulement pas la mise en place d'événements à buts culturels, de spectacles grâce à des salles adaptées, d'un festival de contes, par exemple, mais aussi par l'appui aux artistes, par des lignes budgétaires dédiées à l'aide à la création, à la production, par des subventions aux associations locales ou régionales.

La création de notre maison des arts et de la culture en 2007, véritable lieu de rencontre et d'échange pour la population et les partenaires culturels, est aussi le signe d'un intérêt marqué pour les artistes et la culture en général. C'est le reflet d'une volonté politique !

Toute commune ne poursuit évidemment pas un tel parcours, malheureusement, mais les communes peu impliquées peuvent être sensibilisées par de nouveaux projets culturels et trouver un intérêt; se sentir concernées par les manques de locaux et d'espace pour les artistes, Une nouvelle législature a débuté ; notre travail d'approche culturelle se doit d'être affirmée.

Le groupe de concertation culturelle, constitué à l'attention des magistrats cantonaux afin de les sensibiliser à la culture genevoise et aux besoins culturels, de partager autour des projets montés par certaines communes, de démontrer l'intérêt

de se regrouper dans certaines actions culturelles, connaît maintenant depuis quelques années une belle fréquentation.

ex : Cela a été l'occasion de motiver par exemple de nouvelles communes à participer au festival Antigél qui a connu l'an dernier un succès nouveau, justement de part sa conception de décentralisation des spectacles et l'intérêt intercommunal nouveau.

C'est aussi le lieu où, par exemple, le projet de loi sur la culture peut être discuté et argumenté, notamment en présence du président du département qui participe, si nécessaire, à ces rencontres (fréquence des réunions : 3-4 par an).

La concertation a débouché sur un bel encouragement, soit la reconnaissance d'un montant **d'un million de francs**, dédié annuellement à la culture, pris sur le Fonds intercommunal (le FI), pour un accompagnement dans le fonctionnement d'événements soutenus par plusieurs communes.

C'est une reconnaissance des besoins d'encouragement à la culture qui fait son chemin.

La présentation du projet est soumise par les communes concernées au groupe de concertation culturelle, préavisée pour ensuite être validée en Assemblée générale de l'ACG.

Ex d'actions : Festival Antigél, Festival Hip Hop Commun'lkation

Le Fonds Intercommunal (FI) peut quant à lui être sollicité pour d'autres actions culturelles, notamment dans des projets de soutien à des infrastructures ; toujours soumis par dossier, préavisé par l'AG de l'ACG, avant d'être soumis au comité du FI.

Ex : Grand-Théâtre, Musée ethnographie, ...

Autre endroit d'échanges, organe non décisionnel, **la plateforme culturelle**, a fait le 10 novembre dernier le bilan de la première année de fonctionnement.

Lieu de partage, où la richesse des débats et l'implication des différents acteurs en lien avec le monde de la culture est reconnue.

Constituée des représentants des départements de Messieurs Beer et Muller, de deux représentantes des Communes genevoises (GA et FJ), des acteurs culturels.

7 séances de travail, 2 séances plénières en présence des magistrats cantonaux.

Permet notamment de se pencher sur les questions de recherche de locaux, de présentation des projets d'envergure cantonale et régionale, ex. implantation des lieux culturels dans les nouveaux projets d'urbanisation (PAV, Cherpines-Charottons).

Autre lieux de réflexion que je souhaite ici aborder rapidement, ce sont les ateliers qui peuvent se dérouler de façon plus locale, initiés par les communes concernées par une problématique.

Je citerai l'exemple qui concerne directement ma commune de Plan-les-Ouates et celle de Confignon, dans le projet de développement urbanistique des Cherpines-Charottons, situés sur les communes de PLO et Confignon.

Sensibilisées par les manques de locaux, d'espace pour les artistes, de lieux de production et de création, il est apparu très vite lorsque le mandat d'étude parallèle a été lancé, qu'il était indispensable de penser "culture" dans un tel développement où logements, artisanat et industrie, loisirs et sport trouvaient naturellement leur place.

Ainsi a été constitué un atelier artistique et culturel afin de démontrer l'importance de la culture dans la ville. Il s'agissait de démontrer le rôle du lien social par la culture.

Des intervenants multiples, avant tout des associations locales et régionales (musique, danse, théâtre, photographie, ...) mais aussi rejoints par d'autres acteurs provenant notamment de l'UECA. L'intérêt manifeste de pouvoir, dans un espace nouveau, imaginer placer des bâtiments, des infrastructures à destination culturelle, prenait place.

Un plan culturel a ainsi été défini, rédigé, débouchant sur une charte faisant ressortir les valeurs du concept. Les projets ont été décrits, dessinés et quantifiés.

Ces documents pourront être déposés auprès des autorités compétentes suivant le projet Cherpines au niveau urbanistique.

Relevons en conclusion la volonté politique manifeste des communes genevoises d'être actrices, de travailler au développement de la culture de demain avec une meilleure compréhension de tous les partenaires et intervenants culturels.

Geneviève Arnold
19 novembre 2011